

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3864-2013

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Intervenant

DEMANDE D'APPROBATION DU
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 D'HYDRO-QUÉBEC

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT
*(Loi sur le Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de la Régie
de l'énergie (2006), chapitre IV)*

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) expose ce qui suit :

1. Le 1er novembre 2013, Hydro-Québec dépose sa demande d'approbation de son plan d'approvisionnement 2014-2023 et demande à la Régie de la traiter sur dossier.
2. Par sa lettre du 11 novembre 2013, le ROEÉ informe la Régie qu'il s'oppose au traitement sur dossier de la demande et soumet qu'elle devrait faire l'objet d'une audience publique. Le 13 novembre 2013, l'Union des consommateurs fait une recommandation similaire.
3. Le 25 novembre 2013, la Régie rend la décision procédurale D-2013-183, par laquelle elle convoque une audience publique, fixe la procédure pour les demandes d'intervention et traite de manière non exhaustive des enjeux pertinents pour le dossier à l'étude.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi par ses organismes membres à l'automne 1997.
5. Depuis ses débuts, le ROEÉ participe activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers de plan d'approvisionnement, tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.
6. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
7. Le ROEÉ est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.
8. Les cinq groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir des centaines d'organisations au Québec.

9. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

10. Le ROÉÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.

11. Les interventions du ROÉÉ reposent sur les principes et objectifs suivants:

- La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels ;
- La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.
- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelable sur les énergies conventionnelles;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.
14. Le ROÉÉ désire intervenir dans le présent dossier d'approbation du plan d'approvisionnement afin de traiter de manière ciblée d'enjeux environnementaux et de développement durable décrits ci-dessous.

Réseau intégré

Stratégies générales et potentiel de mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande

15. La présente demande d'approvisionnement survient dans un contexte de surplus importants en énergie et de besoins en puissance (y compris à la pointe hivernale). Les cibles actuelles en matière d'efficacité énergétique viendront également à échéance au début de la période couverte par le plan d'approvisionnement.
16. Dans ce contexte particulier, il est nécessaire de revoir les stratégies générales et le potentiel des mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande et de réajuster les objectifs d'Hydro-Québec sur un horizon de 10 ans.
17. Le ROÉÉ fait valoir que ces enjeux doivent être étudiés à la lumière de l'article 5 L.R.É. et à l'aide d'une preuve portant sur les stratégies de long terme à privilégier et sur les meilleures pratiques qui existent en matière d'efficacité énergétique, et ce, même dans les circonstances où les coûts évités et des surplus peuvent influencer les choix arrêtés dans la planification des approvisionnements.
18. Le ROÉÉ entend recommander à la Régie de demander à Hydro-Québec d'intensifier ses efforts en matière de la réduction de la consommation de l'énergie et de l'efficacité énergétique, en faisant les distinctions qui s'imposent dans les circonstances entre le portefeuille des mesures visant les économies en énergie et celles agissant sur la demande en puissance.
19. À ces fins, le ROÉÉ envisage de déposer une preuve d'expert sur la conception et l'évaluation des stratégies et des programmes en matière d'efficacité énergétique. Il a contacté à cet effet M. Chris Neme du Energy Futures Group basé au Vermont (<http://www.energyfuturesgroup.com/about-us/>), qui détient une vaste expérience tant au Canada qu'aux États-Unis sur ce sujet.

20. À même sa preuve, le ROEÉ traitera plus spécifiquement de certains sujets qui sont indiqués ci-dessous.
21. Le ROEÉ entend démontrer que l'objectif du Distributeur de combler le tiers de la croissance des ventes par des interventions en économie d'énergie est insuffisant. Dans son plan, Hydro-Québec annonce son intention de s'appuyer sur les changements de comportements durables et la transformation de marché. À cette effet, le ROEÉ entend proposer un nouveau cadre d'intervention inspiré des lignes directrices en gestion de la demande pour les distributeurs gaziers en Ontario. Ces lignes directrices sont d'un intérêt particulier pour le ROEÉ en ce qu'elles effectuent une distinction quant aux types de programmes en efficacité énergétique (qui sont catégorisés soit comme des « ressource acquisition mesures » soit comme des « market transformation mesures ») et en ce qu'elles prennent compte des externalités dans le calcul des coûts évités.
22. Le ROEÉ entend démontrer également que l'utilisation du TCTR par la Régie et Hydro-Québec afin d'évaluer les mesures d'efficacité énergétique peut nuire à l'implantation de mesures par ailleurs rentables pour l'ensemble de la société, puisque ce test n'inclut pas dans son calcul certains bénéfices non énergétiques. Le ROEÉ proposera pour ces raisons que soient modifiés les paramètres du TCTR qui est utilisé actuellement, à l'instar de certaines juridictions américaines qui ont fait ce choix, et s'appuiera pour ce faire sur l'expérience acquise à ce sujet dans d'autres juridictions.
23. Au chapitre de la réduction des besoins en puissance, le ROEÉ fera des recommandations concernant les appels au public et plus particulièrement en ce qui concerne la stratégie d'Hydro-Québec quant aux appels au public en période de pointe hivernale.
24. À ce sujet, la Régie acceptait dans sa décision D-2011-162 la proposition du Distributeur de ne pas inclure la puissance dégagée par ce moyen de gestion dans la planification des moyens de gestion pour répondre à la pointe hivernale et, conséquemment, de ne pas l'inclure au bilan en puissance.¹

¹ R-3748-2011, D-2011-162, p. 49.

25. Considérant qu'au cours des 10 dernières années, Hydro-Québec a eu recours à ce *moyen* de gestion de la consommation à au moins quatre reprises, et que chaque fois, ces appels ont permis une réduction de la demande en puissance entre 300 et 600 MW, le ROÉÉ fera valoir qu'il est approprié de reconsidérer le caractère « imprévisible » de la réponse du public et conséquemment, la pertinence d'inclure une quantité minimum de GW au bilan en puissance.
26. Le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec pour le réseau intégré traite des attributs environnementaux et propose à ce chapitre une participation d'Hydro-Québec aux marchés volontaires.
27. Puisqu'il est à l'origine de cette initiative du Distributeur (R-3854-2013, C-ROÉÉ-0002, p. 7), le ROÉÉ désire s'assurer de la justesse des stratégies de mise en marché par Hydro-Québec des attributs environnementaux des équipements de production d'énergie renouvelable, outre la certification de ses parcs éoliens.
28. Toujours en ce qui concerne le réseau intégré et face aux prévisions d'importants et durables surplus en énergie, le ROÉÉ entend offrir à la Régie une preuve concernant les possibilités de marchés accessibles à Hydro-Québec et économiquement avantageux afin d'écouler de quantités importantes d'énergie et afin de remplacer ou encore de remettre à plus tard le recours par nos voisins aux États-Unis et au Canada à de l'électricité de sources fossile et nucléaire.
29. Le ROÉÉ soumet que dans les circonstances spécifiques au présent plan d'approvisionnement et dans une optique de planification sur une échelle de 10 ans, une preuve plus approfondie sur ces questions que celle offerte jusqu'à maintenant par Hydro-Québec est nécessaire.
30. À ces fins, le ROÉÉ proposera à la Régie une preuve d'expert de Resource Insight Inc., dans la personne de M. Paul Chernick ou M. Jonathan Wallach (<http://www.resourceinsight.com/>).

Réseaux autonomes

31. Le ROÉÉ a été autorisé à traiter, dans la cause R-3623-2007, du jumelage éolien diesel (JED), sujet sur lequel il est revenu lors des dossiers de plans d'approvisionnement R-3648-2007 et R-3848-2010.

32. Tout comme le Régie, le ROEE note le manquement d'Hydro-Québec à respecter les demandes de la Régie de mettre à jour de son rapport d'expertise sur le JED et d'élaborer un plan de déploiement concret et rapide du JED en réseaux autonomes.
33. Dans les circonstances, le ROEE considère qu'il est devenu nécessaire pour les intervenants en environnement et pour la Régie d'obtenir l'opinion et les conseils d'un expert indépendant sur l'implantation de projets d'éoliennes dans les communautés isolées et leur jumelage avec les groupes diesel.
34. Le ROEE soumet que cette expertise permettra à la Régie de vérifier le bien-fondé des analyses et des choix d'Hydro-Québec à ce chapitre et de développer une feuille de route qui mènera rapidement l'implantation des systèmes JED dans les réseaux autonomes.
35. Selon le ROEE, l'implantation de tels projets est nécessaire afin de faire baisser les coûts de production d'Hydro-Québec et afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre, la pollution locale et les dangers pour la santé associés au recours à des groupes diesel exclusivement.
36. Pour cette expertise sur l'implantation de projets d'éoliennes dans les communautés isolées et en collaboration avec des communautés autochtones, le ROEE aura recours aux services du Dr. Tim Weis du Pembina Institute (<http://www.pembina.org/contact/75>).

Budget, traduction et concertation

37. Le ROEE joint à la présente demande son budget de participation.
38. Les témoins experts M. Chris Neme et Dr. Tim Weis ont une certaine capacité à travailler en français et tout comme M. Paul Chernick, ils ont déjà travaillé dans les dossiers d'Hydro-Québec à la Régie.
39. Toutefois, afin d'assurer à ces experts une compréhension parfaite du dossier, il s'avère nécessaire de faire traduire les documents essentiels du dossier. Le ROEE demande donc à la Régie l'autorisation requise dans les circonstances. Ces traductions pourront bien sûr servir également aux témoins des autres intervenants. (Il est à noter que nous n'avons pas réussi à insérer dans le document Excel du budget le frais nécessaire pour ces traductions de documents.)

40. Enfin, conformément à notre pratique et à la demande de la Régie, le ROÉÉ a entamé et poursuivra des discussions avec d'autres parties afin d'effectuer possiblement des expertises communes et afin de bien définir les mandats des experts de manière à éviter le dédoublement.

41. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ et son budget de participation.

D'ACCORDER le statut d'intervenant au ROÉÉ pour la demande R-3864-2013

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 10 décembre 2013

par : Franklin S. Gertler, avocat

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building
507 Place d'Armes, Suite 1701
Montreal, Quebec H2Y 2W8
Tel. (514) 798-1988
Fax. (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
franklin@gertlerlex.ca

Annexe I
Adresse du ROÉÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

a/s Anouk Nadeau-Farley

1-6875, rue Garnier

Montréal, QC

H2G 3A3

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec / UQCN

Depuis près de 25 ans, Nature Québec / UQCN intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec / UQCN travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec / UQCN a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.